

NIEPPE le mag

Magazine municipal d'informations



n°72 // Juillet-août 2023

Actualité : nieppe.fr



Ville de Nieppe



Travaux

Avant la période estivale, un point sur les travaux en cours.

Zone des étangs

Les aménagements de la zone des étangs se poursuivent :

- le parking chemin Turck est terminé
- l'aménagement des chemins de promenade sont en cours de création
- l'enrochement des berges est terminé
- la plantation des nattes hélophytes aura lieu courant juillet
- l'aménagement des pontons et passerelles seront effectués au fur et à mesure du chantier.



Création d'une piste cyclable

Les travaux de création d'une piste cyclable et l'aménagement du rond-point du Château ont débuté le 26 juin pour une durée d'un mois.

Les travaux seront à l'arrêt au moment des festivités du 14 juillet.



Aménagement du rond-point du Château.



Quartier Notre-Dame

L'enfouissement des réseaux est désormais terminé en attente des différents concessionnaires pour le transfert des réseaux dans les nouveaux aménagements.

Les travaux d'aménagement du parking débuteront à partir du 21 août.

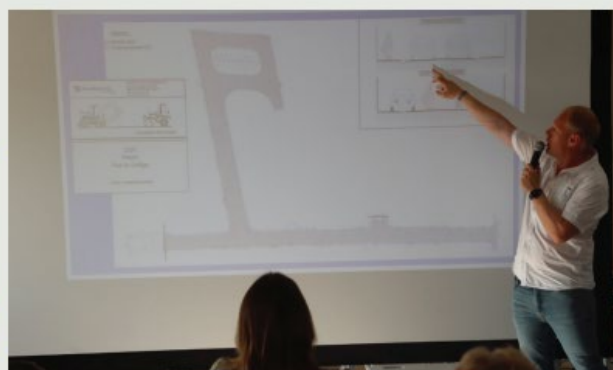


Rues de la Minoterie et du Collège

Une réunion d'informations concernant les travaux rues de la Minoterie et du collège s'est déroulée en juin. Cette zone sera aménagée en zone de rencontre.

Les piétons seront autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficieront de la priorité sur les véhicules. La vitesse sera limitée à 20 km.

Réalisés par la CCFI, ces travaux permettront une meilleure circulation des usagers.



Événement

Villes et villages fleuris : passage du jury régional

Jeudi 15 juin avait lieu la visite du jury régional des villes et villages fleuris. Nieppe disposait d'1 h 45 pour « faire ses preuves ». Ce nouveau « grand oral » a permis de défendre les actions en matière de fleurissement oui, mais pas que, environnement, oui, mais pas que, biodiversité, oui mais pas que...



Rappel. Le dernier passage du jury avait eu lieu le 20 août 2019 et à l'issue la ville avait décroché le label 3 fleurs. Le maire, Roger Le-maire, entouré de toute une équipe, a accueilli au Château les cinq membres du jury, le premier magistrat a présenté au cours d'une intervention chronométrée la ville puis une courte vidéo a illustré les actions entreprises par les services municipaux.

Un livret de 53 pages a été remis aux membres du jury qui ont ensuite embarqué à bord de deux véhicules en compagnie de techniciens, d'élus et de spécialistes pour une balade longue de 12 kms...

Un circuit était proposé au jury avec une première halte au verger de maraude situé entre la rue des Cigognes et la rue des Pinsons. Ce verger de belle taille présente un agréable espace où la pelouse règne et un espace dédié au verger. Les arbres attendent les qué-mandeurs afin de distribuer les fruits juteux et mûrs à souhait...



Ensuite, direction le quartier du Pont avec passage au rond-point des Cigognes, témoin de la démarche environnementale entreprise par la commune avec peu de besoin en eau et très peu de tonte. Le fauchage tardif et la plantation de mélanges à base de trèfles complètent le décor...

Une petite déambulation quartier du Pont-neuf suit avant d'arriver place Jeanne-d'Arc afin d'exposer le projet porté par la ville en partenariat avec l'association des Jardins partagés nieppois, le conseil des Sages et les habitants du quartier à l'occasion du thème annuel 2022 (Nieppe s'engage pour la biodiversité).

Deuxième arrêt à la zone des étangs où le projet dédié à l'espace détente, à l'observation de la faune et de la flore "émerge" doucement mais sûrement. La découverte des "deux grands étangs" et des "deux petits étangs", puis l'aménagement des berges, la création de parkings, retiennent l'attention du jury.



Enfin, un dernier regard est accordé au cimetière du bourg et aux travaux d'entretien et de réfection du patrimoine bâti (mur d'enceinte, restauration de la toiture de la chapelle...).

Le temps imparti est écoulé, mais durant le cheminement du groupe, nombre d'explications ont été données, des précisions apportées concernant la démarche environnementale, le respect de la nature, les méthodes employées...



La ville connaîtra le « verdict » du jury en octobre prochain et saura ainsi si les efforts consentis ont porté leurs « fruits » !

RETOUR EN IMAGES

Au cours du troc plants →
distribution de copeaux obtenus après
broyage des sapins de Noël (29/04)



← Plantation écoles/espaces verts
Verbe planter au présent pour un futur plus vert...

Animation

Fête de l'eau

Samedi 23 septembre

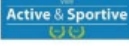



Fête de l'eau

samedi 23 septembre
14 h - 18 h

halte fluviale [accès chemin des Prés]

Animations gratuites
paddle - canoë - pédalo - vélonautic
Buvette sur place



Travaux rue Vanuxeem

Dans le cadre du plan vélos CCFI, des travaux interviendront courant septembre, rue du Docteur-Henri-Vanuxeem, entre la halte-gare et le carrefour avec le boulevard des Anglais et la rue des Cigognes. L'objectif, à terme sera de créer une piste cyclable de la place du Général-de-Gaulle à la halte-gare. L'organisation de la route sera donc revue avec l'aménagement d'un Chaucidou. Le chantier démarrera lundi 4 septembre pour une durée de 6 à 8 semaines.



Le traitement des enrobés et des îlots du giratoire du carrefour des rues d'Armentières, de Bailleul, de Warneton et du Docteur-Henri-Vanuxeem se déroulera de nuit courant octobre.

VIE DE LA COMMUNE

Consultation citoyenne

Dénomination des ronds-points

Depuis des années, les Nieppois ont coutume de « baptiser » certains lieux, ainsi le rond-point « Stienne » ou le rond-point « du Château » ou encore le rond-point « de la déchetterie... ». Attribuer un nom qui tienne la route (!) au « rond-point Stienne », pourquoi pas ? Ce nom est resté dans l'inconscient collectif en raison de la proximité de la boutique de fleurs de la famille Delommel puis Stienne...avant que l'enseigne ne soit reprise déjà deux fois !

La commune souhaite lancer une consultation citoyenne afin de dénommer les 4 giratoires suivants : rond-point du Château, rond-point Stienne, rond-point de la déchetterie et rond-point Hyper U.

La consultation est ouverte aux Nieppois et Nieppoises habitant la commune. Les propositions doivent être en rapport avec Nieppe, sa situation géographique, son histoire, son environnement. Les noms excentriques ne seront pas retenus. Si un Nieppois ou une Nieppoise souhaite faire

partie du jury, qu'il ou qu'elle l'exprime sur le bulletin-réponse...

Le dépouillement des réponses aura lieu courant janvier 2024 à la mairie par un jury composé de Mme le maire, 4 représentants du conseil municipal, 2 volontaires tirés au sort, 2 représentants du conseil des sages et 2 représentants du conseil municipal des enfants.

Vous pouvez envoyer votre réponse grâce au bulletin ci-dessous ou à télécharger sur www.nieppe.fr. Les réponses seront à déposer pour le 1^{er} janvier 2024 à la mairie, au CCAS, à la médiathèque ou par e-mail : nathalie.fache@ville-nieppe.fr

Une manifestation sera organisée dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 au parc Michel-Grasset avec inauguration du giratoire proche et découverte des noms retenus pour les 3 autres giratoires.



1 - Rond-point du Château ↑



2 - Rond-point Stienne ↑



3 - Rond-point de la Déchetterie ↑



4 - Rond-point Hyper U ↑

Travaux rue du Pavé-Fruit

Depuis mi octobre, Noréade procède à d'importants travaux dans le secteur de la Clef-de-Hollande : adduction d'eau, renforcement du réseau et assainissement seront au programme de ce chantier d'une durée de 9 mois.

Les voies concernées sont les suivantes : Clef de Hollande, chemin des Jardiniers, pavé-Fauvergue, rue de Gand jusqu'au carrefour avec la rue Bellevue et la rue des Pâtures et rue du Pavé-Fruit jusqu'à l'intersection avec le pavé-Fauvergue.

Des déviations seront prévues afin de rejoindre la Belgique via la rue du Pontceau, la rue de Wameton et la rue de Ploegsteert ; via la rue du Sac et la rue de Ploegsteert ou bien encore via Armentières.

Merci aux automobilistes de respecter la signalisation mise en place pour la durée du chantier.

Soyez prudents !

↓Fête de l'eau (23/09)

La fête de l'eau 2023 a connu un beau succès.

Merci et félicitations aux organisateurs et aux bénévoles de l'association Les Amis de Miss Cantine et Tiot Dédé.



↓ Concours de Fleurissement (29/09)

Remise des prix du concours de fleurissement, 12 personnes y ont pris part avec plusieurs impératifs dont celui de respecter la thématique annuelle de la ville : Sport, santé et bien-être.



↓ Nourrissage des animaux (27/09)

Séance de nourrissage des animaux du parc du Château le dernier mercredi du mois un moment toujours très apprécié par les enfants.



Maintien « label 3 fleurs »

Le jury a rendu son verdict : la ville a obtenu le maintien du « label 3 fleurs ».

Ce maintien a été décidé par les membres du jury régional, « tous professionnels du paysage ou de l'environnement », suite à sa visite en date du 15 juin.



Inauguration du parc Michel-Grasset

Samedi 18 novembre au matin, les invités, se pressent à l'entrée du parc, le temps de dévoiler la plaque portant le nom de Michel Grasset. Puis tous se rendent au sein du parc où une seconde plaque retraçant l'histoire du Parc et l'action de Michel Grasset est découverte.

Direction le Château pour écouter le discours de Marie SANDRA, maire de Nieppe (...) et la réponse de Raymond Grasset, frère aîné de Michel Grasset qui exprime toute sa gratitude à la ville d'avoir donné au parc, le nom de son frère qui a été maire pendant pratiquement 30 années.

Dans les salles du Château, une exposition est consacrée à Michel Grasset, sa vie, son parcours politique et ses actions en faveur de la commune...

Rappelons que Michel Grasset, maire, au nom du conseil municipal a acquis l'ensemble du parc et du Château en 1974. Le parc a été aménagé dans un premier temps et ensuite le Château.



Plantation d'arbres

L'aménagement de la rue du Collège s'est achevé avec la plantation début décembre par l'entreprise Paysages des Flandres mandatée par la ville de 3 arbres sur la bande végétalisée créée au niveau du parking du collège Saint-Martin.

C'est l'illustration de la volonté municipale d'agir en faveur de la biodiversité et d'apporter du végétal sous forme d'îlots de fraîcheur dans ses aménagements urbains. Les arbres plantés sont des Copalmes d'Amérique ou Liquidambar styraciflua.



Donnez une seconde vie à votre sapin de Noël

Deux emplacements délimités par des barrières seront installés sur le parking des courts extérieurs de tennis du Château (rue de Warneton) et devant les ateliers municipaux (1625 rue d'Armentières) afin de recevoir les sapins « défraîchis » du 2 au 24 janvier.



Pour une bonne utilisation du Rond point

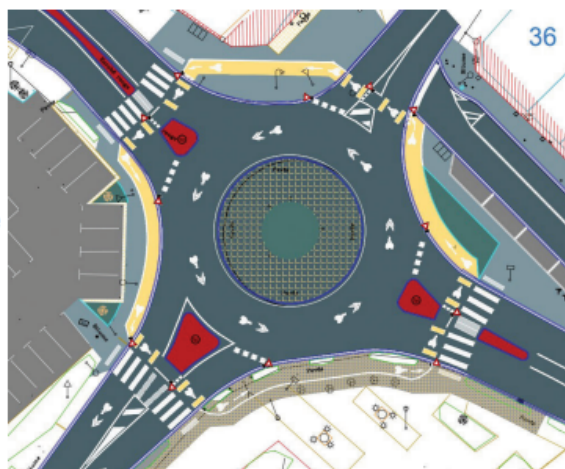
Le giratoire RD933 / RD422 n'a été modifié ni en « rotation » ni dans son utilisation par les automobilistes. L'application sur la chaussée de logos cyclables doublés de chevrons permet uniquement de montrer aux automobilistes que le cycliste a aussi sa place au niveau de l'axe de la chaussée. En l'occurrence, le cycliste a le droit de rouler dans l'axe de circulation du giratoire au même titre que la voiture. Il n'est pas obligé de serrer à droite au niveau de la bordure.

Le giratoire a été par contre modifié sur la partie extérieure. Il a été muni d'une piste cyclable unidirectionnelle permettant aux cyclistes moins aguerris de contourner le giratoire en toute sécurité.

Ainsi, le cycliste a le choix entre deux façons de traverser le giratoire : soit en empruntant la piste cyclable, soit en restant sur la voirie.

La place des piétons a été améliorée grâce aux traversées sécurisées munies de potelets de protection. L'ensemble du projet permettra à chacun d'être en sécurité dans son espace réservé.

Les travaux de cet itinéraire cyclable se poursuivront en 2024 avec les finitions de la rue du Docteur-Henri-Vanuxem entre la rue des Cigognes et ce rond-point.



Actualité

Zones d'accélération des énergies renouvelables - ZAER

L'objectif de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER est de combler le retard de la France qui n'a pas atteint ses objectifs de 23% de production d'énergies renouvelables (EnR) en 2020 et se trouve le seul pays d'Europe à être dans ce cas.

La loi vise à lever les obstacles au déploiement des projets d'EnR.

Les communes sont à l'initiative de la définition des zones d'accélération. Ces zones témoignent donc de la volonté politique des communes mais ne sont pas des zones exclusives.

Des projets pourront donc être autorisés en dehors de ces zones.



La démarche de planification, menée par les communes, témoigne donc de leur volonté politique d'accueillir des projets – utilisant – les énergies renouvelables.

Avant consultation du conseil municipal et après les réunions de la commission Urbanisme des 2 et 28 février, la ville a proposé à la population de participer, la consultation devant être terminée pour le 26 février.

Le 2 février, les élus avaient retenu les options suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment = proposition : toute la commune.
- Solaire au sol sur friches = proposition : zone neutre
- Solaire photovoltaïque en ombrières de parking de plus de 1 500 m² = proposition : toute la commune
- Agri photo sur terres agricoles = proposition : ensemble du territoire en zonage A (agricole)
- Solaire thermique = proposition : toute la commune
- Géothermie : la commune est terre de géothermie = proposition : toute la commune
- Biomasse (bois, énergie) = proposition : zone neutre
- Méthanisation = proposition : station d'épuration + zone au sud-ouest de la voie ferrée sauf zone naturelle protégée
- Eolien terrestre = commune non concernée.

La concertation publique s'est déroulée du 7 au 26 février : à l'occasion de cette consultation, la population a pu faire part de ses commentaires grâce au lien Internet, déposé ses commentaires sur le registre dédié à la mairie ou sur papier libre au CCAS, ou bien encore lors des deux permanences à la mairie les 17 et 23 février.

Les différentes propositions ont été examinées lors de la commission Urbanisme du 28 février, avant examen au conseil municipal prévu le 11 mars prochain.

L'Etat sollicitant les communes afin de finaliser cette démarche avant le 31 mars.

→ Nieppe le mag rendra compte des résultats dans son prochain numéro.

Ronds-points

Jeudi 8 février, le jury composé de Mme le maire, 4 représentants du conseil municipal, 2 volontaires tirés au sort, 2 représentants du conseil des sages et 2 représentants du conseil des enfants a examiné les différentes propositions de dénominations des 4 ronds-points, après débat, le jury a rendu son « verdict » !

Le rond-point du Château ne change pas de nom et demeure « **rond-point du Château** », le rond-point « Stienne » devient « **rond-point des Fleurs** », le rond-point de la déchetterie portera le nom de « **rond-point des Géants** » et le rond-point d'Hyper U est nommé « **rond-point de la Porte des Flandres** ».

Cendriers de rues

Des cendriers récupérateurs de mégots (24 au total) ont été installés en différents points de la commune

Cette installation s'inscrit en faveur de la protection de l'environnement et la qualité de notre cadre de vie.

On ne le rappellera jamais assez : le tabac présente un risque pour la santé.



Décorons Nieppe à l'occasion du fleurissement

Deux ateliers sont proposés (aux personnes volontaires) au marché hebdomadaire, place du Général-de-Gaulle : samedis 13 avril et 25 mai de 10 h à 12 h.

Du matériel sera mis à votre disposition pour créer des décorations qui seront ensuite installées dans la ville à l'occasion du fleurissement annuel.



Prévention et sécurité

Ecobuage

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit

Le brûlage des déchets ménagers ou ecobuage dont les déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble de la région des Hauts de France. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

Il existe des solutions alternatives :

- Le compostage individuel : les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires... C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc...)
- La collecte en déchetterie : Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs de nombreuses déchetteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.
- Le paillage : méthode simple et peu coûteuse, cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.



Concours de fleurissement

Pour la 3^e année consécutive, la ville invite tous les Nieppois à participer à l'embellissement de la commune en organisant un concours de fleurissement.

Objectifs : encourager la mise en valeur des décors individuels, dynamiser le fleurissement et l'embellissement des quartiers, contribuer activement au maintien de la 3^e fleur.

3 catégories

- maisons avec jardin ou entrée visible de la rue,
- façades de maison et appartement,
- corps de ferme.

Inscriptions

Il suffit de se procurer, entre le 15 avril et le 21 mai, un bulletin d'inscription disponible à la mairie, au centre d'action sociale, à l'espace culturel Maurice-Schumann ou en téléchargement sur www.nieppe.fr ou sur demande à nathalie.pruvost@ville-nieppe.fr et le déposer complété à la mairie **avant le 12 mai** (dernier délai).



Hauts-de-France propres

La ville et le Conseil municipal des enfants invitent les Nieppois, petits et grands, à participer à un ramassage de déchets à l'occasion de l'opération Hauts-de-France Propres **samedi 16 mars**.

16 Mars 2024

Hauts-de-France PROPRE

7 EDITION

un nettoyage grandeur nature !

2023 à 2024
9 DÉPARTS
EN 2024
à 10h00

TOUTS LES POINTS DE COLLECTE SUR www.hautsdefrancepropres.fr

SAMEDI 16 MARS
RENDEZ-VOUS À 10 H
AU FOYER RESTAURANT

Rassemblement à 10 h
au foyer restaurant,
821 rue d'Armentières.

Equipés de gants et de sacs poubelles, les volontaires parcourront un périmètre délimité sur un plan fourni par la ville. Du matériel de ramassage sera mis à disposition, dans la limite des stocks disponibles, n'hésitez pas à apporter vos propres gants.

Zone des étangs (16/02)

Les aménagements se poursuivent.



« Quartier Notre-Dame » Bientôt, un nouvel écrin !



La fin de l'aménagement des espaces publics du quartier Notre-Dame et la réhabilitation de l'espace Raymond-Leduc se précisent. Point d'étape de ce chantier qui aura mobilisé depuis novembre 2020, du temps, de l'énergie, du suivi.

2^e semestre 2020 : un cycle de réunions de concertation et d'échanges avec les résidents, les élus, les partenaires débute afin d'imaginer comment se présenterait le quartier du futur.

L'année 2021 voit les premières propositions structurant ledit quartier amendées grâce aux observations de la population impliquée, en passant par des scénarios n'obtenant pas l'unanimité et remaniés une nouvelle fois ; la co-construction prend tout son sens et signifie en ce cas l'adaptation du projet aux besoins exprimés par la population.

Finalement, pour certains, il ne restera dans ce programme que les rénovations ou remplacement de réseaux (adduction eau potable) et aussi un programme conséquent de plantations, mais l'essentiel n'est-il pas dans la participation et l'implication des résidents et dans les échanges constructifs des uns et des autres.

■ C'est en février 2023 que l'important chantier de rénovation du quartier Notre-Dame a débuté. Jusque fin mars 2023, les entreprises sont intervenues pour le compte de Noréade.

■ Ensuite, l'espace public a été réaménagé de même que l'espace Raymond-Leduc réhabilité. Le quartier a changé de physionomie, il est devenu plus accueillant, plus ouvert...et plus vert !

■ Une fois l'enfouissement des réseaux terminé, le transfert de ces réseaux a eu lieu dans les nouveaux aménagements par les différents concessionnaires.



Le parking entre le parvis et la rue de la Lys est maintenant achevé et déjà les automobilistes peuvent y garer leur véhicule. Les entreprises travaillent à la transformation du parvis Notre-Dame, il reste à aménager devant l'église Notre-Dame et un tronçon de la rue d'Armentières.

Les matériaux utilisés seront les suivants : des pavés en gré ; des pavés en béton, les bordures en béton, des enrobés seront posés. Petit à petit le nouveau quartier se dévoile comme suit :

■ En arrivant du bourg, lorsqu'on empruntera la 1^{re} voie à droite après le feu tricolore, ce sera pour découvrir que des végétaux ont été ajoutés, bordant les allées. Les places de parkings sont certes moins nombreuses sur ce premier tronçon mais le parking végétalisé, agréable visuellement, à proximité, peut désormais accueillir 40 automobiles.

■ Devant l'église, la place sera bientôt réaménagée, le vert dominera, les arbres plantés il y a plus de 80 ans accueilleront toujours les passants et des espaces verts offriront un lieu agréable et apaisé.

■ Autour de Notre-Dame, des massifs de graminées apporteront une touche colorée et vivante.



■ Derrière l'église, la desserte qui mène à la rue Pierre-Mendès-France se parera, elle aussi, de vert, elle sera transformée en promenade plantée légèrement ondoiyante et donnera à cet endroit, un cadre verdoyant inattendu !

« Notre-Dame et les 7 arbres »

La ville a demandé des diagnostics des végétaux implantés parvis Notre-Dame. Vraisemblablement, avant la seconde guerre mondiale, ces huit platanes à feuilles d'érable (*platanus x acerifolia*) ont été plantés sous la forme de deux alignements continus de chaque côté du parvis Notre-Dame. Leur diamètre est en moyenne entre 55 et 66 cm et leur hauteur varie entre 13 à 15 m. Ces arbres « adultes » ont été qualifiés (sauf un) en 2023 « d'arbres d'avenir » à condition expresse de leur accorder un entretien et un suivi annuel.

Les platanes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont certes vigoureux, mais les cavités et les altérations sur les charpentières (les branches charpentières d'un arbre sont celles qui partent directement du tronc) dégradent leur état sanitaire.

Un suivi annuel permettra de se rendre compte de l'évolution de la dangerosité de certains platanes et de mieux surveiller les désordres évolutifs ou non des arbres mutilés ou présentant des défauts sérieux qui pourraient encore les fragiliser davantage.

Un seul sujet, le n°8, hélas, présente un mauvais état sanitaire, décision doit être prise de l'abattre prochainement. Les désordres connus par cet arbre sont consécutifs à un incendie remontant à plusieurs années. L'arbre sera remplacé par un jeune sujet.

Quant à l'espace Raymond-Leduc, il aura quitté son aspect résolument triste de friche abandonnée pour un décor plus accueillant sous le signe de la verdure, des plantes et autres végétaux !

Dernier élément, la rue d'Armentières, sur laquelle des arbres vont bientôt prendre place et orneront l'artère à cet endroit, comme un collier de perles vertes. Un peu de patience sera toutefois nécessaire, les arbres doivent... grandir !

Hormis ces différents travaux de rénovation, l'espace Notre-Dame jouera le rôle de « centre nerveux » et « liaisonnera » différents pans du quartier (sentier de Gand, rue Pierre Mendès-France, rue de la Lys, parvis Notre-Dame, place Jeanne-d'Arc) grâce à des modes doux de déplacements.

Le chantier du quartier Notre-Dame n'a pas rencontré dans son déroulement, d'aléas particuliers et l'achèvement des travaux est prévu pour fin juillet 2024.



Sur cette vue du parvis Notre-Dame, prise à l'occasion des funérailles des victimes des combats de la Libération, le 8 septembre 1944, on distingue parfaitement les platanes aux troncs juvéniles...

Des premières réunions d'échange qui avaient eu lieu en novembre 2020 et concernaient un projet de travaux dont le titre était « Alentours du parvis Notre-Dame » aux réunions de travail de mai juin-2021 au cours desquelles les résidents étaient invités à donner leur avis, notamment leur vision du quartier et à émettre des propositions et/ou suggestions au sujet de l'évolution future... Que de chemin parcouru !



Restitution de ces réunions en septembre 2021 : les résidents ont « imaginé la ville de demain » et les participants aux réunions ont pu se rendre compte combien les personnes étaient attachées à leur quartier, à leur logement et à leur environnement et avaient émis des remarques bien nécessaires en vue d'améliorer leur habitat au cours d'échanges constructifs.

La réunion 13 septembre 2021 s'est déroulée en présence de l'AGUR (Agence d'urbanisme et de développement Flandre-Dunkerque) et de représentants de la CCFI, avec des premières annonces et esquisses.

Après la présentation de deux scénarios par l'AGUR, l'échange avec la cinquantaine de personnes a débuté et finalement après discussions, un autre scénario a été ébauché : maintien du tour de l'église avec une place de parking par rive gauche devant leur garage ou entrée, parking prévu rue de la Lys avec connexion douce aux commerces, liaison avec le Pont-Neuf en mode doux également. A la fin de la réunion, les modalités suivantes étaient décidées : lancement d'une maîtrise d'œuvre en fin d'année, afin d'affiner techniquement le nouveau projet.

Présentation aux citoyens avant lancement de la consultation des entreprises, avec comme objectif : un début des travaux en décembre 2022.

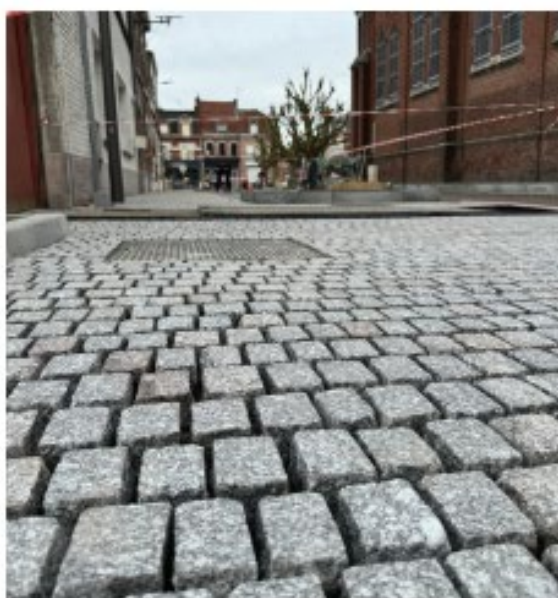
Le 28 juin 2022 s'est déroulée au foyer restaurant la réunion de présentation du futur aménagement des espaces publics du quartier Notre-Dame et la réhabilitation de l'espace Raymond-Leduc. Cette réunion présidée par le maire, Roger Le-

mair et Franck Meurillon, adjoint à l'urbanisme en présence des représentants de la maîtrise d'œuvre chargée de cet aménagement, Emilien Vancauwenberge, architecte paysagiste extérieur et Sébastien Geirnaert du bureau d'étude SG-Ingénierie.



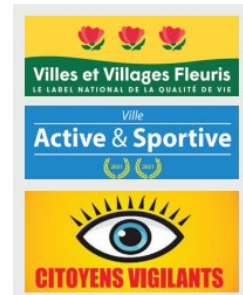
Une quarantaine de personnes avait fait le déplacement et a découvert l'avant-projet de ce quartier dans lequel la végétalisation occupera une place importante. Les travaux débuteront fin du second semestre 2022 et s'étaleront sur une période de deux ans.

Le calendrier a bougé un peu et c'est finalement le 13 février 2023 que le chantier a démarré



NIEPPE le mag

Magazine municipal d'informations



n°77//Mai-juin 2024
Actualité : nieppe.fr



Ville de Nieppe

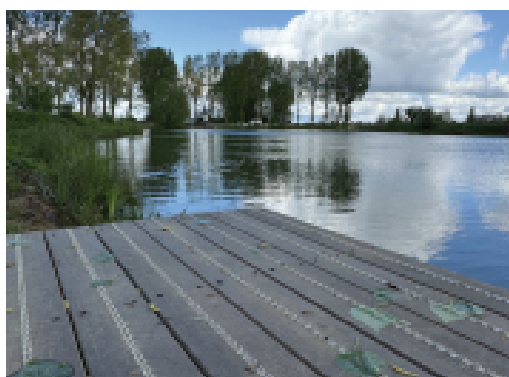
Actualité

Espace Nature du Pontceau

Samedi 1^{er} juin sera le jour de l'inauguration officielle de « l'Espace Nature du Pontceau ». Il faut bien le reconnaître : les Nieppois n'ont pas tardé à s'approprier ce nouvel espace...

Pontons, passerelles, terrasses et observatoire y ont fleuri. Les étangs se dévoilent. 2 sont dédiés à la pêche et 2 autres sont réservés à l'observation de la nature (flore et faune).

Pour y accéder, le parking du chemin Turck dispose de 28 places, celui du Pontceau compte 10 places. Des supports attendent les vélos, chemin Turck (5) et rue du Pontceau (5).



Déjà, des promeneurs déambulent sur les sentiers pendant que d'autres font une pause et profitent des 6 tables pour pique-niquer aux premiers rayons de soleil... Les convives peuvent et doivent débarrasser leurs déchets dans l'une des 6 poubelles. Après le repas, l'un ou l'autre des 16 bancs accueillera bien volontiers les visiteurs pour une pause. Tout est bucolique et préservé dans ce cadre naturel !

Maintenant que les travaux sont achevés, nul doute aussi que des petits animaux et des insectes viendront « coloniser » l'endroit à l'image des chauves-souris pour lesquelles un refuge a été récemment installé.

Quant à la flore, elle ne demande qu'à s'épanouir et proliférer...

Bien sûr, les pêcheurs occupent également les lieux et les poissons se faufilent et zigzaguent entre les lignes... pour ne pas être pris !



Par un arrêté du 10 avril 2024, le règlement de fonctionnement de l'Espace Nature s'applique au « mode de vie » du lieu... Ce site a été voulu vert, naturel et ouvert... Oui mais, la liberté ne signifie pas que l'on peut y faire n'importe quoi ! Ce n'est pas une zone de non droit ! le règlement de fonctionnement est affiché sur place.

Chaque visiteur a aussi une mission éco-responsable : venir, profiter du site et repartir sans l'avoir souillé ou dégradé !

L'Espace Nature du Pontceau est ouvert à tous et permet une évasion au centre de la ville. Après le parc Michel-Grasset et la halte fluviale, la ville se met une nouvelle fois « au vert » !

Travaux

Quartier Notre-Dame

Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de juin. Le quartier retrouvera alors un cadre de vie calme après les derniers gros travaux du chantier. Pavages posés, végétaux plantés, routes redessinées et places de parking déjà bien utilisées... Que de changements en peu de temps...



Halte-garderie « Les petits quinquins »

Le déménagement de la halte-garderie approche également. Le nouvel espace dédié à la petite enfance d'une superficie de 255 m² avec jardin de 315 m² sera livré à la commune fin juin. L'aménagement des pièces se déroulera en juillet et l'ouverture au public est prévue le 26 août. Cet espace d'accueil plus vaste et plus fonctionnel, bâti sous des normes Hautes Qualités

Environnementales (HQE) offrira désormais 15 places et non plus 13 dans un premier temps avec une possible extension à 20 places après étude de faisabilité.

Les partenaires de l'opération sont le département du Nord et la CAF.



Conférence du jeudi

Jeudi 6 juin à 18 h 30. Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ? par Vianney Fouquet du conservatoire botanique national de Bailleul.

A l'évocation des Hauts-de-France, la première image qui nous vient est celle d'une région froide, humide et grise où la biodiversité peine à trouver sa place. S'il convient de reconnaître que cette image se vérifie en partie, il faut balayer d'un revers le cliché d'une nature inexistante.

Quels sont les différents milieux naturels ? Quelles sont les espèces phares ? Quels sont les enjeux ? Vianney Fouquet répondra aux questions après une présentation alliant science et poésie tout en renouant avec le vivant.



Photo Eric Penet

↓ Hauts de France propres (16/03)

Pas de pitié pour les déchets !



Tout sur le compostage collectif ou partagé !

Le compost partagé est une pratique qui consiste à regrouper les déchets organiques des habitants d'un quartier ou d'une commune afin de les transformer en compost, une matière organique riche et fertile pour les sols.

Le principe est de collecter les déchets alimentaires tels que les restes de fruits et légumes, les épluchures, le marc de café, les coquilles d'œufs, etc., pour les décomposer naturellement.

Le fonctionnement du compostage repose sur la mise en place de composteurs collectifs accessibles aux participants. Ces composteurs sont généralement installés dans des espaces communs, comme des jardins partagés.

Le processus de compostage repose sur l'action des micro-organismes (bactéries, champignons, vers de terre, etc.) qui se nourrissent des déchets organiques et les transforment en compost. Cette décomposition naturelle produit de la chaleur, ce qui accélère le processus de transformation des déchets en compost. Le compost ainsi produit peut ensuite être utilisé comme un amendement organique pour enrichir les sols des jardins, des espaces verts ou des potagers. Il favorise la rétention d'eau, améliore la structure du sol, augmente sa fertilité et réduit la dépendance aux engrais chimiques.

Projet de compostage collectif à Nieppe

Vous n'avez pas la possibilité de composter chez vous ?
La commune de Nieppe, les Jardins Partagés Nieppois et le SMICTOM des Flandres vous proposent de composter entre voisins !

Réduction de 30% du volume de votre bac d'ordures ménagères (bac noir)

Economique et écologique !

Engrais naturel et gratuit

Inscription à la mairie
ou :
06 42 69 38 90
03 59 68 40 06



Ville de Nieppe
Le SMICTOM des Flandres
www.nieppe.fr
www.smictomdesflandres.fr





Le compostage partagé présente de nombreux avantages, tels que la réduction des déchets organiques envoyés en décharge, la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à la décomposition des déchets, la promotion de l'économie circulaire et le renforcement du lien social au sein de la communauté.

Compostage collectif : bientôt une réalité !

La commune, les Jardins partagés et le Smictom des Flandres proposent de composter entre Nieppois, 825 rue d'Armentières



Dans le cadre de la loi AGECE effective depuis le 1^{er} janvier 2024 et la mise en place de la redevance incitative, il est aujourd'hui impératif de valoriser les déchets alimentaires représentant aujourd'hui encore 30 % du bac noir d'ordures ménagères. Le Smictom des Flandres expérimente aujourd'hui le compostage partagé (ou collectif), en complément du compostage individuel déjà bien développé sur le territoire.

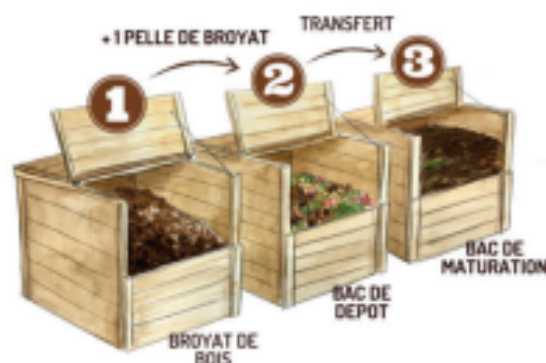
La commune et les Jardins Partagés Nieppois se sont portés volontaires pour lancer ce projet situé 825 rue d'Armentières (à proximité de la salle Line Renaud et la MLC) et répondre aux besoins d'une cinquantaine d'habitants maximum, même ceux qui n'ont pas de jardin.

L'ensemble du dispositif est gratuit pour les futurs participants.



Qu'est-ce que le compostage collectif ?

Le compostage collectif, également appelé compostage partagé, est une démarche collective et bénévole reprenant les bases du compostage individuel en n'y valorisant que les déchets alimentaires des participants. Ces derniers sont équipés d'un bioseau et ont à leur disposition du broyat de bois (bac n°1) qu'il est indispensable d'ajouter, en quantité égale, dans le bac d'apport ou de dépôt (bac n°2). Ce broyat sert d'éponge et permet d'éviter les odeurs, les jus et la fermentation des déchets alimentaires en créant des passages d'air. Lorsque le bac de dépôt est plein ou au bout de 3 ou 4 mois, il est nécessaire de le laisser finir sa transformation en compost dans le bac de maturation (bac n°3). Selon l'utilisation souhaitée, il faudra entre 6 et 12 mois pour un bon compost. Pendant ce temps, il faudra bien veiller à respecter les trois règles d'or du compostage : mélange, aération et humidité.



Les 3 règles d'or pour un bon compost

- Bien mélanger les matières
- Régérer le tas régulièrement
- Conserver une bonne humidité

Que peut-on mettre au composteur partagé ?



Préparations et restes de repas, marc de café avec filtre en papier, coquilles d'œufs, sachets de thé en papier, coquilles de fruits à coque, pelures d'agrumes... Le message est que tout est compostable ! L'essentiel reste malgré tout de gaspiller le moins possible, en limitant voire en évitant les restes de viande ou de poisson. De la même manière, le plastique est à proscrire. Les plastiques biodégradables sont difficiles à composter et ne le sont généralement qu'en plateforme industrielle. Les emballages « kraft » sont à privilégier au fond de son bioseau puisqu'ils sont, eux, plus facilement compostables.

Etapes du projet...

Mai

Inscriptions jusqu'au lundi 27 mai ou dès le seuil de 50 foyers maximum atteint.

Première quinzaine de juin

- Réunion publique d'explications concernant le compostage partagé avec les futurs participants et distribution des « bioseaux »
- Volontariat indispensable de référents de site, bénévoles parmi les futurs participants (2 personnes de 2 foyers différents minimum).

Deuxième quinzaine de juin

- Installation des bacs de compostage selon le nombre de participants.
- Inauguration et début du compostage entre Nieppois.



Formation gratuite d'une journée des référents de site par un organisme agréé après quelques semaines d'expérimentation.

Pour plus d'informations

► Le compostage individuel



► Le compostage partagé



Les Jardins partagés partenaires du projet

Depuis plusieurs années déjà, les membres des jardins partagés de Nieppe rêvaient de voir naître sur la commune une expérience de Composteur Partagé.

L'idée, étant là, que chaque habitant, chaque famille le souhaitant, puisse venir y déposer ses déchets compostables produits au quotidien.

De telles expériences ont déjà été menées dans de nombreuses communes en France et ce bien avant l'obligation légale de la loi sur les biodéchets du 1^{er} janvier 2024. Ces expériences comme bien souvent les projets collectifs de transition ont permis de mettre en œuvre une solution vertueuse pour l'environnement dans un esprit de convivialité et de partage des responsabilités.

Pour ce projet, il y avait quelques pré requis :

- La validation d'un emplacement dans la commune pour vivre l'expérimentation avec les habitants qui souhaitent s'investir dans le projet ;
- Le choix et le financement du matériel ;
- La formation nécessaire à l'acquisition des connaissances et pratiques pour gérer un site de compostage partagé ;
- La coopération avec la municipalité.

Nous avons procédé par étapes pendant plusieurs mois : rencontrant d'abord les élus, et leur présentant notre souhait de bénéficier d'un terrain qui permettrait entre autres l'installation d'un composteur collectif. Les jardins partagés ont eu la possibilité de créer un jardin, 825 rue d'Armentières sur un terrain d'environ 350 m². Ce jardin partagé pouvait alors accueillir un composteur collectif qui se trouve en plus être au cœur de la commune. Le Smictom des Flandres proposait dans le même temps l'installation de 10 sites de compostage collectif pour expérimentation dans la communauté de communes "Coeur de Flandre Agglo".

L'équipe des jardins partagés s'est alors mise en lien avec le Smictom et après plusieurs rencontres avec Jessy Courby, technicien et les élus, le site a été retenu et aux jardins partagés nous en sommes toutes et tous ravis !



La résidence Marguerite-de-Flandre passe au vert

Mardi 16 avril, 5 composteurs de belle taille, installés devant l'EHPAD Marguerite-de-Flandre, rue du Docteur-Henri-Vanuxem, ont été mis en service. Ils sont destinés à l'usage unique de la résidence afin de composter les déchets alimentaires provenant des préparations culinaires (épluchures, pelures,...) et des restes de repas venant des assiettes non terminées, le tout issu du service de restauration de l'établissement !

Partenaires de ce projet, le Smictom des Flandres, l'association « la Grenouille des Champs de Baileul... » Gaëlle Deheeger, la directrice de l'établissement a annoncé également l'arrivée prochaine dans l'établissement de nouvelles pensionnaires... des poules !

Elles seront chargées de réduire également le volume des déchets alimentaires...

De belles initiatives !



Travaux

L'entreprise Satelec est intervenue pour remplacer les anciens luminaires trop énergivores par un éclairage à led : un éclairage plus performant et moins consommateur d'énergie.
En tout, environ 700 points lumineux seront remplacés.

Une démarche écologique et économique !



Cadre de vie

Inauguration de l'Espace Nature du Pontceau

L'Espace Nature du Pontceau a été inauguré samedi 1^{er} juin en présence de nombreux élus, Marie Sandra, maire de Nieppe, conseillère départementale a accueilli entre autres Valentin Belleval, président de Cœur de Flandre Agglo et Stéphane Dieusaert, conseiller départemental. Après la coupure du ruban et la plantation d'un arbre le moment était venu de découvrir les lieux avec une balade improvisée. Ensuite vint le temps des discours et le verre de l'amitié a cloturé la manifestation.

Saluons les œuvres réalisées par les enfants des accueils périscolaires et les aînés de la résidence autonomie Les Myosotis préparées dans le respect du thème annuel (Célébrons l'art !) et la participation de Jean Thomas, artiste nieppois.





↑ Compostage partagé (11/06)

La réunion animée par Jessy Courby, du SMICTOM, s'est tenue sur la parcelle entretenue par les Jardins partagés

Fête de l'eau

A l'occasion de la thématique annuelle, un atelier d'art sera proposé gratuitement au public (enfants, ados et adultes)...



Fête de l'eau

**samedi
21 septembre**

14h-18h

halte fluviale
[accès chemin des Prés]

 paddle - canoë - pédalo - vélonauc
Animations gratuites - Buvette sur place

VIE DE LA COMMUNE

Travaux



Des travaux d'enfouissement des réseaux et d'embellissement du cadre de vie, menés par le Territoire d'Energie Flandre à la demande de la commune, ont démarré le 29 juillet rue du Docteur-Henri-Vanuxeem secteur allant de la place du Général-de-Gaulle au carrefour de la rue des Cigognes et du boulevard des Anglais.



↓ Rendez-vous de l'enclos (26/06)

Dès 10 h, il y a foule à proximité du lieu de vie des animaux du parc. Le public, très jeune, est venu assister au nourrissage des animaux de l'enclos, un peu farouches, au début, les animaux, arrivent bien vite et dévorent la nourriture...





n°80 // Novembre-décembre 2024
Actualité : nieppe.fr  Ville de Nieppe

Ici je mange local

La ville a obtenu
le label **Ici je
mange local**,
1 étoile, projet porté
par la communauté
d'agglomération et le
département du Nord.



■ Décorons Nieppe pour Noël

A l'occasion des fêtes
de fin d'année, la ville
propose un atelier déco
tous publics **samedi 16
novembre de 10 h à
12 h au marché place
du Général-de-Gaulle**.
Ouvert à tous !



↓ Fleurissement (01/10)

Fleurir son habitation, tout un art de vivre !



↓ Fête de l'eau (21/09)

La Lys était en fête avec un beau soleil !



Environnement

Végétalisation de l'espace public
Appel à candidatures



Végétalisation de l'espace public

Dans le cadre de sa démarche en faveur d'un environnement plus vert et plus agréable, la ville lance une phase expérimentale afin de végétaliser les espaces, vous souhaitez y participer et contribuer ainsi à embellir l'espace public ? La municipalité propose aux personnes volontaires d'obtenir un permis de végétaliser afin de tester ce dispositif innovant. Nieppois volontaires, à vous de jouer !

La démarche permettra en premier lieu de faciliter le développement de la nature et aussi de renforcer la biodiversité. Les habitants pourront ainsi s'approprier l'espace public tout en le respectant.

« Une ville appartient avant tout à ses habitants ! » Chaque citoyen doit avoir la possibilité d'embellir et d'améliorer son cadre de vie ! De plus, cela ne peut que créer du lien social et du partager d'expériences.

Autre avantage : l'apparition de cheminements agréables et le développement de déplacements doux. Autre bénéfice : l'adaptation au changement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur.

Les emplacements : la végétalisation pourra « envahir » une façade ou naître au pied des arbres. Pour les projets d'aménagements des trottoirs, un passage libre pour les piétons d'au moins 1,40 m et une hauteur sans éléments en saillie jusqu'à 2,40 m devront être préservés.

La végétalisation sera possible par l'installation de bacs/jardinières, posés au sol sous la responsabilité de chaque volontaire.

Au pied des arbres, un espace de 30 cm autour du tronc devra rester sans plantations, afin de préserver la base, en aucun cas, le projet ne devra pas porter atteinte à l'intégrité des végétaux.

Dans l'ensemble, la végétalisation doit contribuer à l'harmonie du paysage et à l'esthétique du lieu.



Le choix des végétaux

Le choix des végétaux dépendra des caractéristiques environnementales de l'espace retenu.

Seront privilégiés : les petits arbustes de moins de 1 mètre, les vivaces, plantes annuelles ou bisannuelles...

Seront interdits : les espèces invasives, allergènes, toxiques, hallucinogènes et urticantes,...

L'entretien

Un entretien soigné et régulier sera à la charge de chaque volontaire.



Responsabilité

Le titulaire du permis de végétaliser demeure seul responsable des dommages matériels et corporels qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de son dispositif.

Appel à candidatures

La ville recherche une quinzaine de foyers afin de mettre en place ce projet.

Chaque volontaire devra compléter une demande de permis de végétaliser et déposer son projet, à la mairie, avant le 28 février 2025.

Les dossiers seront étudiés par un groupe de travail désigné, début mars, avec une visite du site, afin d'examiner la faisabilité (voirie, sécurité, ...), puis un rendez-vous avec le demandeur sera fixé.

Un conseil technique pourra être sollicité auprès des techniciens municipaux (service des espaces verts) notamment sur le choix des espèces.

Si un avis favorable est émis, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera délivrée et le projet pourra voir le jour étant entendu que les équipements et l'entretien sont à la charge et sous la responsabilité du détenteur du permis.

Pour tout renseignement et inscriptions :
nathalie.pruvost@ville-nieppe.fr

Environnement

Seconde vie des sapins !

La collecte des sapins défraîchis aura lieu du 4 au 29 janvier et les emplacements de dépôts sont les suivants

- parking des courts extérieurs de tennis, rue de Warneton et
- devant les ateliers municipaux, 1625 rue d'Armentières.

Qu'on se le dise !



↓Festivités en vue (08/11)

Les agents de la ville préparent les décorations de Noël



↓Ensemble, préparons Noël (16/11)

Des Nieppois préparent aussi les décorations de Noël.



Tour de France

5 juillet 2025, la première étape du tour de France passera à Nieppe, outre les informations essentielles, voir page 6. La ville souhaite donner au passage de cette compétition cycliste, une dimension festive et altruiste !



Différentes animations sont en cours de préparation. Nieppe le mag s'en fera l'écho dans le prochain numéro... Le but étant qu'un maximum de personnes soit investi dans cette manifestation et que du plus petit au plus grand, tous prennent plaisir à vivre cet événement... La ville espère une participation massive de la population et encourage les Nieppois, les associations, les entreprises à « par-ti-ci-per » aux activités ou à proposer des manifestations pour rendre cette journée « unique » !

Afin de réaliser des décors « collant au thème de la journée », la ville recherche des vieux vélos : si vous avez des engins dont vous souhaitez vous débarrasser, plus une minute à perdre...

Autre dimension : la ville souhaite devenir ville ambassadrice du don d'organes et aura le privilège d'accueillir une exposition dédiée à Jean Stablinski, coureur cycliste d'anthologie et qui, en son temps, a reçu une greffe d'organes ...



Conférence, expositions, actions de sensibilisation se mettent en place pour allier le sport et la solidarité et mettre en avant cette cause qui le nécessite plus que jamais. Nous y reviendrons !



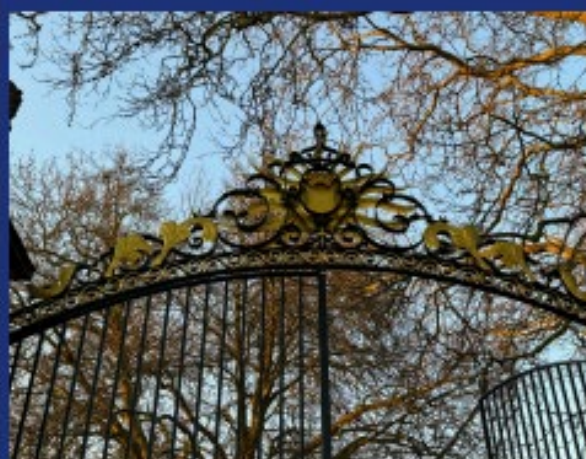
Pour tout renseignement
contact : adjt.relsens@ville-nieppe.fr

Nouveau portail

La grille du Parc a fait « peau neuve », pratiquement 100 ans après la reconstruction du parc et du Château, l'entrée a retrouvé sa splendeur d'antan ! Et les portes latérales donnent désormais vue sur le parc, nous sommes au parc avant d'y entrer !

Les ornements « dorés » de la grille ont été remis en place, restaurés et rafraîchis. Au centre se trouve la couronne du vicomte Pierre Le Boucq de Ternas (1867-1948), l'écu armorié qui se trouvait en dessous, hélas a disparu. Le vicomte a fait reconstruire le Château après la première guerre mondiale et ses armes accolées à celles de son épouse, Marie-Thérèse de Fresnoy de Flers figurent sur la façade du Château. Pour la petite histoire, sur l'autre façade, côté parc, les armoiries des familles Ghesquière de Stradin et Le Blan qui ont été représentées.

Rappelons qu'en 1742, Marie Le Blan veuve Ghesquière achète la seigneurie comprenant le Château et le parc. Ce lieu deviendra le berceau familial de 1742 à 1966 ... (plus de 200 ans et huit générations de cette même famille le connaîtront...)



L'affaire est dans le sac

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chiens sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les espaces de jeux publics réservés aux enfants. Bien souvent, s'ajoute l'inconfort des agents municipaux chargés de nettoyer les rues ou encore celui du service des espaces verts contraints de débarrasser les déjections avant de pouvoir entretenir les massifs et parcs urbains.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait de laisser les crottes de son animal sur la voie publique expose le responsable à une contravention pouvant atteindre 150 €.



Les distributeurs de sacs pour déjections canines sont accessibles à tous !

Scannez-moi et la liste des emplacements des distributeurs apparaîtra ►



Hauts-de-France propres

La ville et le conseil municipal des enfants en partenariat avec le conseil des sages invitent les Nieppois, petits et grands, à participer à un ramassage de déchets à l'occasion de l'opération Hauts-de-France Propres **samedi 15 mars**.

Rassemblement à 10 h au foyer restaurant, 821 rue d'Armentières.

Équipés de gants et de sacs poubelles, les volontaires parcourront un périmètre délimité sur un plan fourni par la ville.

Du matériel de ramassage sera mis à disposition, dans la limite des stocks disponibles, n'hésitez pas à apporter vos propres gants.



n°83 // Mai-juin 2025

Actualité : nieppe.fr



Ville de Nieppe

Nieppe sera décorée aux couleurs du Tour !

Partout en ville, vous découvrirez des décorations festives sur le thème du Tour de France et nos 3 Géants, veilleront sur les festivités depuis le parvis de l'église Saint-Martin.

Décorons Nieppe à l'occasion du passage du Tour de France

La ville propose à la population de participer à un atelier déco samedi 24 mai de 10 h à 12 h au marché place du Général-de-Gaulle.



ATELIERS
CRÉATION

DÉCORONS NIEPPE À L'OCCASION
DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

samedi 24 mai
10 h - 12 h
Marché
place du Général-de-Gaulle



Atelier déco ouvert à tous !

Hop bus

Nouveau service

Bonne nouvelle pour les Nieppois : cet été, la ville accueillera sa nouvelle navette urbaine électrique ! Une avancée concrète pour une mobilité plus pratique, écologique et gratuite, portée par Cœur de Flandre Agglo dans le cadre de son grand plan de mobilité.

Hop Bus, c'est quoi ?

C'est un nouveau réseau transport 100 % gratuit. À Nieppe, c'est une navette intra-communale qui viendra faciliter les déplacements du quotidien au sein même de la ville.

Un service pensé avec et pour les habitants. Horaires, arrêts, fréquence... tout a été imaginé en concertation avec les acteurs du territoire pour répondre au mieux à vos besoins. La navette circulera du lundi au samedi et s'adaptera en fonction de la fréquentation.

Les horaires :

- de 7 h 15 à 9 h 15 : un départ toutes les 45 minutes
- de 10 h à 15 h : un départ toutes les heures
- de 16 h à 19 h : un départ toutes les 45 minutes.

Arrêts : 1. Salle David Douillet 2. Rue Maxence Van der Meersch 3. Parvis Notre-Dame 4. Espace culturel Maurice-Schumann (en face) 5. Rue du Stade 6. Rond-point du Château 7. Résidence autonomie les Myosotis 8. Halte Gare 9. Hyper U.

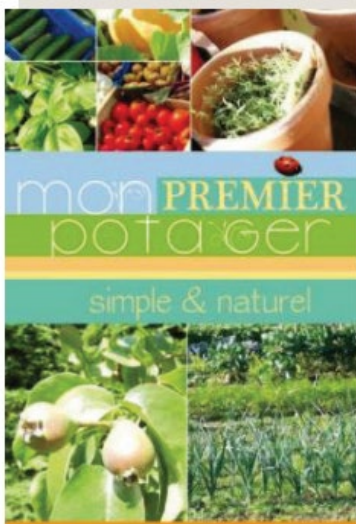
La navette démarrera dans le courant de l'été ! La date exacte sera communiquée via la page Facebook de la Ville de Nieppe et par affichage en ville. Restez connectés !

Culture

A l'espace culturel Maurice-Schumann

Venez découvrir une exposition sur l'apprentissage du jardinage ou assister à la conférence Faire de son jardin une réserve naturelle, en 10 leçons... Et pourquoi pas décorer les vitrines de la médiathèque sur le thème de l'Afrique, n'hésitez pas à inscrire vos enfants, de même qu'aux nombreuses autres animations durant ces deux mois !

■ Du mardi 3 au samedi 28 juin :
mon premier potager, expo. prêtée
par la MDN.



Conférence du jeudi



Jeudi 5 juin à 18 h 30, **Faire de son jardin une réserve naturelle, en 10 leçons**
par Vianney Fouquet du Conservatoire
national botanique de Bailleul.

Le Conseil des Sages aux beaux jours !

Avec les beaux jours, « Rendons ensemble encore Nieppe plus belle » !

■ Le 15 mars, les Sages ont pris part au nettoyage Hauts-de-France propres avec le conseil municipal des enfants et sont à l'initiative de la journée de nettoyage devant chez soi du 22 mars.



■ Le 2 avril, toujours avec le conseil municipal des enfants, les Sages ont sillonné la ville afin de peindre sur les trottoirs des pochoirs invitant les maîtres à ramasser les déjections de leurs animaux.



Hauts de France propres (15/03) ↓↓

Objectif atteint !



↓ Ateliers semis – jardiniers (15/03)

Nous semons, vous semez, ils sèment...



↓ Inauguration du site de compostage partagé (29/03)

Premier site partagé pour les Nieppois.





n°84 // Juillet-août 2025

Actualité : nieppe.fr   Ville de Nieppe



Hop bus, c'est parti !

Le nouveau service gratuit et sans titre de transport est proposé par Cœur de Flandre agglomération. Il est assuré du lundi au samedi. Découvrez le plan et les horaires ci-dessous.

Attention en raison des travaux l'arrêt Myosotis ne sera opérationnel qu'en septembre il est déplacé au 640 boulevard des Anglais.

N'hésitez pas à télécharger l'application ou trouvez toutes les infos sur hopbus.fr !

Horaires, plans, fonctionnement du réseau...

Toutes les infos sont sur hopbus.fr !





Votre réseau de bus en Cœur de Flandre

100% GRATUIT
100% FACILE !

LES SERVICES



NAVETTES URBAINES





↓ **Plantations (20/05)**
Les mains vertes des scolaires.

Distinction

Prix du public

À l'occasion du Grand Départ Lille-Nord de France début juillet, une vingtaine de communes du Nord et du Pas-de-Calais a participé au concours Villes et villages décorés. Parmi elles, Nieppe a reçu le Prix du public. Vélos recyclés peints, maillots de cyclistes, fleurs, fanions... Nieppe a redoublé de créativité pour décorer ses rues lors du passage du Tour cet été et a été plébiscitée par le public pour ses efforts !

Avec 831 votes sur les 2 875 votes en ligne, Nieppe gagne haut la main le Prix du public des Villes et villages décorés du Grand Départ.



Ensemble, préparons la magie de Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Nieppe propose un moment de partage et de créativité avec un atelier parents-enfants **mercredi 19 novembre de 14 h à 16 h** consacré à la création de décors de Noël. Une occasion idéale de passer un moment complice en famille.



Herbe de la pampa - Interdiction

L'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) est désormais interdite en France. Un arrêté ministériel du 2 mars 2023 avait actualisé la liste des espèces végétales exotiques envahissantes, incluant cette plante, sa mise en application stricte a été renforcée progressivement. Ainsi, depuis avril 2024, les autorités ont intensifié les mesures pour assurer le respect de cette interdiction.

Sa plantation est interdite car elle est hautement invasive et envahissante. De plus, l'herbe de la Pampa utilise une grande partie des ressources nutritives contenues dans le sol, souvent au détriment des espèces locales et indigènes.

Il est donc interdit :

- D'introduire l'herbe de la pampa sur le territoire français.
- De détenir cette plante.
- D'utiliser ou d'échanger l'herbe de la pampa.
- De transporter des spécimens vivants.
- Et de commercialiser cette espèce



Amende et risques :

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende, conformément aux articles L415-3 et R415-1 du Code de l'environnement.

Fêtes de l'eau (20/09) →

Et au milieu coule une rivière...



Seconde vie des sapins !

La collecte des sapins défraîchis aura lieu **du 4 au 29 janvier** et les emplacements de dépôts sont les suivants : parking des courts extérieurs de tennis, rue de Warneton et devant les ateliers municipaux, 1625 rue d'Armentières. Qu'on se le dise !



Atelier plantations

À l'école maternelle Suzanne-Crapet, les enfants ont récemment participé à un atelier plantations. En partenariat avec les services techniques de la ville, ils ont contribué à la création d'une prairie fleurie au sein de l'établissement.

Point fort de cet atelier : la réalisation d'une bordure en saule tressé. Les enfants ont pu s'initier à cette technique naturelle qui vient délimiter et embellir la future prairie.

Au-delà de l'aspect pédagogique, ce projet collectif renforce le lien entre l'école et les services municipaux, tout en sensibilisant les plus jeunes à la biodiversité et à l'importance des espaces verts en milieu urbain.

Prochains projets à l'école : la kermesse (26 juin), des séances de piscine pour les grands et la sortie au musée Matisse (18 juin).



Propreté/Salubrité : rappel

Le printemps est arrivé et lors de cette belle saison, les balades reprennent, mais il convient de rappeler ici les règles de bonne conduite aux indisciplinés

- Pour les déchets, papiers, déjections canines, il y a les poubelles !
- Pour les mégots, il y a les cendriers !
- Pour les déjections canines, il y a les distributeurs de sacs !

92 poubelles sont mises à disposition dans la ville : alors plus d'hésitation, utilisez-les, il y a de nombreux cendriers ici où là également et des distributeurs de sacs à déjections canines aussi !

Tout dépôt de déchet sur la voie publique (ville ou campagne) sera sanctionné d'une contravention de 135 € ! Tolérance zéro : qu'on se le dise !

Une ville propre, c'est le bien-être de chaque citoyen !



Les Sages en action !

Hauts-de-France propres

Samedi 7 mars, le Conseil des Sages, accompagné de Nieppois de tous âges, a répondu à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants afin de rendre Nieppe encore plus propre ! Cette action a permis de ramasser des déchets laissés malheureusement le long des trottoirs et dans les espaces verts qui ont rempli de nombreux sacs. Cette belle prise de conscience peut servir à améliorer notre environnement proche.

Prochain rendez-vous samedi 23 mai.



L'art s'expose dans les commerces

A nouveau cette année, le Conseil des Sages, avec le soutien de la municipalité, reconduit du 1^{er} au 28 juin, l'exposition dans les commerces du centre-ville des œuvres de la section peinture de la MLC, avec la thématique « Tissons des liens ». Ce sera aussi l'occasion pour chaque Nieppois de valoriser son talent et d'en faire profiter son entourage en exposant des œuvres à sa fenêtre ou à l'extérieur de son habitation.

Inscription par mail : conseilsages59850@gmail.com



Trottoirs...pas crottoirs !

La prochaine action à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants ... « trottoirs, pas crottoirs » !

Le Conseil des Sages soutient ce projet des jeunes du Conseil Municipal des Enfants : apposer sur les trottoirs un logo afin de rappeler aux maîtres le geste simple de ramasser les déjections de leurs chiens.